



Délibération n°2024-159

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 1^{er} octobre 2024)**

Date de convocation : 20/09/2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 1^{er} octobre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCC Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOURTEROT Josiane

Pouvoirs : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à M. LABERNADIE Patrick
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel
M. MONGAUGÉ Jean-Luc donne pouvoir à M. DESSEIN Michaël
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. AUSSANT Claude

Secrétaire de séance : M. DESSEIN Michaël

**OBJET : SOUTIEN AUX LIBRAIRIES INDÉPENDANTES – CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA LIBRAIRIE « LA CURIEUSE »**

RAPPORTEUR : Isabelle BERGES, Vice-Présidente

Le maintien et le développement des librairies indépendantes est l'une des priorités de la politique du livre menée par le ministère de la Culture et de la Communication.

Dans les quartiers, en zone urbaine, comme en zone rurale, les librairies indépendantes concourent à l'accès de tous à la culture, à l'aménagement et à l'animation culturelle des territoires.

La librairie offre à une grande diversité de personnes (agriculteurs, retraités, urbains ou vacanciers) un lieu culturel unique, utile et créateur de lien social. En plus de participer à la revalorisation des commerces de proximité et au dynamisme du village, sa proximité géographique à la Médiathèque d'Arudy et au réseau de lecture de la Vallée d'Ossau est une valeur ajoutée. Toutes les études prouvent que les librairies et les bibliothèques ne se font pas concurrence et qu'elles se confortent lorsqu'elles sont dans la même ville.

Dans un contexte où l'offre de livres, chaque année plus importante, rend indispensable la médiation des professionnels pour permettre la rencontre des auteurs et de leurs lecteurs, les libraires jouent un rôle déterminant dans la promotion de la diversité éditoriale.

Prenant en compte les dispositions de la loi dite « Darcos » du 30 décembre 2021, la librairie « La Curieuse » et la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau se sont rapprochées pour étudier des mesures de soutien et d'accompagnement qui existent et qui peuvent être mises en œuvre à l'échelle intercommunale.

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et la librairie souhaitant s'inscrire dans la continuité et l'évolution des partenariats, la présente délibération a pour objet la signature d'une convention bipartie Communauté de Communes Vallée d'Ossau / librairie indépendante La Curieuse, pour une durée de 2 ans.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 064-246400337-20241001-D2024_159-DE

S²LO

La convention définit les objectifs et les engagements de chacune des parties ainsi que les modalités juridiques et financières (voir convention en annexe).

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention bipartite.

Le Président,



Jean-Paul CASAUBON

